



**15-25 ans, la
ville vous aide !**

**3 dispositifs /
3 aides financières**

**SAINTE
JEANNE
DE LUZ ...**

Donibane Lohizune

www.saintjeandeluz.fr



La ville de Saint-Jean-de-Luz propose 3 dispositifs d'aide aux jeunes luziens pour les soutenir dans la concrétisation de leurs projets, leurs études et leur permis de conduire.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Cette bourse s'adresse aux Luziens âgés de 15 à 25 ans ne disposant pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour pouvoir financer seuls le permis de conduire.

POUR QUI ? Les jeunes âgés de 15 à 25 ans, rattachés à un foyer fiscal luzien depuis au moins 1 an.

QUELS CRITÈRES ? L'aide attribuée sera évaluée selon les ressources des parents ou du jeune : de 100 à 400€. Un bonus de 200€ supplémentaire pourra être attribué au regard de l'engagement du demandeur dans le milieu associatif luzien (ex : entraîneur, arbitre, exposition, création d'un évènement...).

AIDE AUX PROJETS

La bourse aux projets permet d'obtenir une aide de la Ville pour financer le développement d'un projet ou d'actions à caractère social, culturel, durable ou sportif, en lien avec le territoire et/ou dans l'espace local.

POUR QUI ? Les jeunes âgés de 15 à 25 ans, rattaché à un foyer fiscal luzien depuis au moins 1 an.

QUELS CRITÈRES ? Le projet contribuera de manière directe ou indirecte à l'animation ou au dynamisme local. Il peut également s'intégrer dans un cadre associatif ou personnel. Le porteur du projet doit solliciter d'autres partenaires financiers qui confirment également leur intérêt/soutien dans le projet.

SÉLECTION : Après sélection puis présentation de leur dossier devant un jury, les candidats retenus se voient octroyer une bourse dont le montant est cohérent avec la portée du projet. Un bonus financier peut être attribué selon l'engagement associatif luzien (appréciation commission).

→ Les boursiers s'engagent à présenter leur projet réalisé l'année suivante. Il sera valorisé sur le site internet de la ville (photos, films, podcast, expo, soirée de présentation, intervention dans les écoles...).

AIDE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES

Cette aide est destinée aux étudiants luziens ne disposant pas de ressources personnelles ou familiales suffisantes pour supporter seuls le coût d'un cursus d'études supérieures.

POUR QUI ? Les étudiants post-bac, jusqu'à 25 ans, rattachés à un foyer fiscal luzien depuis au moins 1 an.

QUELS CRITÈRES ? L'aide allouée est un complément financier, proposé aux étudiants pour leurs études supérieures. Un étudiant non boursier pourra bénéficier d'une aide de 100€ si son dossier est retenu. Un étudiant boursier pourra bénéficier d'une aide, calculée sur la base des bourses publiques accordées (ex : jusqu'à 5% de la bourse nationale).

+ CANDIDATER / AURKEZTU HAUTAGAITZA:

Espace Jeunes de Saint-Jean-de-Luz - 34, bd Victor Hugo 05.59.85.20.40/
jeunesse@saintjeandeluz.fr